

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 9h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 9 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	24

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION
AGENCE DE L'EAU RÉNOVATION RÉSEAU
ASSAINISSEMENT**21-12-16/21

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI
M. AYCARD
M. FABRE
M. GERARDIN
M. VITRANT
Mme XICLUNA
M. MATTEODO
M. CALONGE
Mme RAVINAL
M. COIQAULT
Mme SMADJA
Mme BELTRA
M. LAURERI
Mme DELGADO
M. BOUBEKER
M. DUPONT
Mme VINCENTS
Mme GAMBA
M. HENRY
Mme CORPORANDY-VIALLO
Mme EXCOFFON-JOLLY
M. GENSOLLEN
M. CASTEL

Conseillers ayant donné procuration :
Mme MARTINEZ à FABRE
Mme DRELON à M. PALMIERI
M. JAULT à M. MATTEODO
Mme FOUCOU à Mme RAVINAL
Mme FOUASSE à GERARDIN
Mme MANGOT à M. GENSOLLEN
M. BERTI à Mme CORPORANDY-VIALLO

Présents : M. GARRON - Président
Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
Maire de Belgentier – 2^e Vice-Président
Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président
Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président rappelle que la CCVG dispose depuis le 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement au titre des compétences obligatoires,

Il expose que pour accompagner les collectivités, l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » : le taux de subvention sera attribué par ordre d'arrivée et les projets seront financés jusqu'à 50% pour les dossiers reçus avant le 31 décembre 2021.

En effet, afin de bien positionner l'action en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité comme une priorité majeure des collectivités, plus que jamais nécessaire dans le contexte de changement climatique, l'Agence de l'Eau adapte et élargit temporairement ses règles d'intervention. Il s'agit d'accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques et de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau : autant de priorités de la feuille de route issue des Assises de l'eau.

Le Président porte à la connaissance des membres de l'assemblée le plan de financement prévisionnel de 3 000 000 € HT pour l'opération « Rénovation de 16 tronçons de réseau », éligible dans le domaine de l'assainissement et propose au conseil de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Var,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5214-23,

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau,

CONSIDÉRANT l'appel à projets de l'Agence de l'Eau « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » dans le domaine de l'assainissement,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

- **D'APPROUVER** l'exposé du Président,

- **D'ADOPTER** le projet de travaux de réseau d'assainissement « Rénovation de 16 tronçons de réseau », évalué à 3 000 000 € HT,

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel afférent de 3 000 000 € HT comme suit :

OPÉRATION	MONTANT HT	PLAN DE FINANCEMENT
Rénovation de 16 tronçons de réseau	3 000 000 € HT	50 % Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
		30 % Conseil Départemental du Var
		20 % autofinancement CCVG

- **DE RÉALISER** cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la charte « Qualité nationale des réseaux d'assainissement » et de mentionner cette charte dans les pièces du DCE,

- **DE RÉPONDRE** à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau en déposant une demande de subvention, pour ces travaux estimés à 3 000 000 € HT dans le domaine de l'assainissement en sollicitant de l'Agence son aide la plus élevée possible,

- **DE SOLLICITER** une subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental du Var,

- **DE SOLLICITER** un régime dérogatoire pour engager l'opération avant notification de subvention des partenaires,

- **DE DONNER** pouvoir au Président pour signer tout document et toutes pièces nécessaires à la bonne exécution du programme de travaux défini ci-dessus,

- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe assainissement collectif en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le **22 DEC. 2021**



Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.